

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 80/219 du 16/05/80
/MJT/DGTFP/DFP/23
portant intégration et nomination de
Monsieur LHEYET-GABOKA-BE HOBO Aimé
Bienvenu dans les cadres de la Caté-
gorie A, hiérarchie I des services
sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT.

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
; (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret N° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie AI des services de la santé ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la revocation des fonctionnaires des catégories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stagés probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 05400/DGSP-SP du 16.11.1979 du Directeur
Général à la Santé Publique transmettant le dossier constitué par
l'intéressé :

DECRETE :

.../...

JEB

ARTICLE 1ER En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur LHEYET GABOKA ENGOBO Aimé Bienvenu, né le 22.11.1951 à Potô-Potô (Brazzaville), titulaire de la licence en sciences Pharmaceutiques obtenue à la Havane (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4^e échelon stagiaire indice 1110.

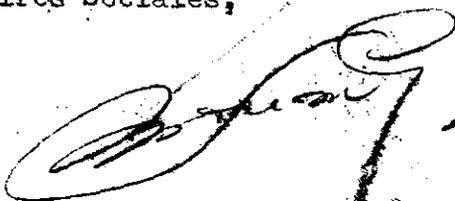
ARTICLE 2. L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

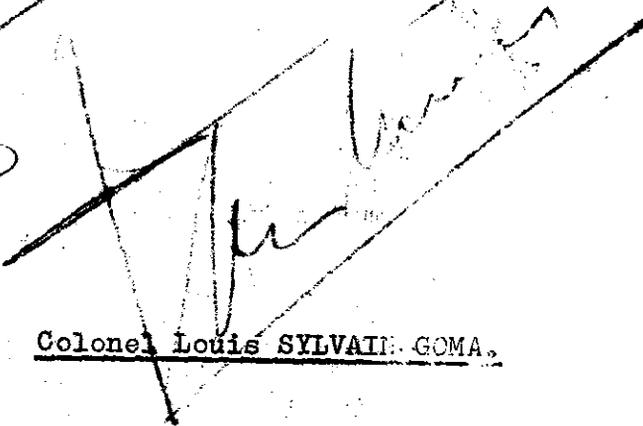
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Mai 1966

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

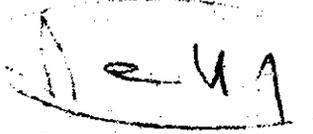

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
MSAS.....1
DGSP.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2

